

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DASCO 69 G Divers collèges parisiens - Dotations (24.685 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L. 213-2 et R. 421-72 ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose d'attribuer des dotations de fonctionnement pour travaux d'entretien à divers collèges parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des dotations de fonctionnement pour travaux d'entretien sont attribuées comme suit à divers collèges publics parisiens :

Nom de l'établissement	Motifs	Montant
Collège Valmy – 10è	Maintenance du système de sécurité incendie	2.540 euros
Collège Fournier – 11è	Maintenance du système de sécurité incendie	1.251 euros
Collège Flavien – 12è	Maintenance du système de sécurité incendie	5.554 euros
Collège Claudel – 13è	Remplacement de l'interphone	1.365 euros
Collège Daudet – 14è	Remise en état du four du collège	1.414 euros
Collège Giacometti – 14è	Remise en état du récupérateur de fumée de la chaudière 2	1.824 euros
Collège Budé – 19è	Modification du PPMS	1.216 euros
Collège Méliès – 19è	Remise en service d'une ligne fax suite aux travaux de rénovation	1.056 euros
Collège Michelet – 19è	Maintenance du système de sécurité incendie	1.430 euros
Collège Gambetta – 20è	Modification du circuit de sonorisation	7.035 euros
		24.685 euros

Article 2 : La dépense correspondante, soit 24.685 euros, sera imputée sur le chapitre 65, nature 655113, rubrique 221 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2016.

Article 3 : Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO